

COMITÉ CONSULTATIF

DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

OU EN DIFFICULTÉ D’Adaptation OU D’APPRENTISSAGE

Procès-verbal de la première rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage tenue au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur à Repentigny, le mercredi 1er février 2017, à 18 h 30.

Sont présents :

Mme Michelle Demers Représentant des organismes extérieurs

Mme Bianca Bélisle Représentante des directions d’école

Mme Marie-Josée Couture Représentante des parents

Mme Caroline Drouin Représentante du personnel professionnel

Mme Nicole Ducharme Représentante des parents

Mme Monique Labossière Représentante du syndicat de l’enseignement

Mme Karine Langevin Représentante du personnel de soutien

M. Yannick Larue Représentant des parents

M. Thierry Lauzon Directeur adjoint des SEPEC

Mme Brigitte Martel Représentante des parents

Mme Caroline Savoie Représentante du syndicat de l’enseignement

Mme Sandra Santos Représentante des parents

Sont absents :

Mme Marie-Claude Gosselin Représentante des parents

M. Jean-François Beauchamp Représentant des parents

Mme Hélène Fortin Représentante des parents

Mme Isabelle Parent Représentante des parents

Mme Marie-Josée Roy Représentante des parents

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Mot de bienvenue

La réunion débute à 19 h 06.

M. Thierry Lauzon souhaite la bienvenue à tous les membres et nous présente la nouvelle membre du Comité, madame Michelle Demers, représentante des organismes extérieurs ainsi que la nouvelle secrétaire, madame Annik Duranleau.Il est alors convenu que Madame Nicole Ducharme présidera la rencontre.

#### **2.0 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

M. Thierry Lauzon propose que Mme Nicole Ducharme préside la rencontre, Mme Sandra Santos appuie la proposition.

Mme Nicole Ducharme fait une lecture rapide de l’ordre du jour. Pas de changement proposé.

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Droit de parole au public**

Aucun sujet

4.0 Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux des rencontres de 9 novembre 2016 et 7 décembre 2016.

Mme Caroline Drouin propose d’adopter le procès-verbal du 9 novembre, Mme Monique Labossière appuie la proposition.

L’adoption du procès-verbal du 7 décembre 2016 est reportée à la prochaine rencontre.

5.0 Suivi sur la répartition des élèves 2017-2018

Tel que mentionné à la dernière rencontre, l’échéancier de classement 2016-2017 demande aux directions de transmettre l’ensemble des informations relatives à un classement d’ici le 10 mars prochain. Donc, en date d’aujourd’hui, aucune nouvelle information n’est disponible. Un suivi sera réalisé en fonction des informations disponibles lors des deux prochaines rencontres.

6.0 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2017-2018 – Projet - Adoption

M. Thierry Lauzon fait la lecture du document des objectifs, principes et critères de répartitions 2017-2018 en accordant une importance à chacun des points qui concernent les élèves HDAA, plus particulièrement le point 3 : critères de répartition.

Lors de la présentation, M. Thierry Lauzon explique que les services de garde reçoivent une allocation supplémentaire lorsqu’un élève HDAA y est inscrit. Il mentionne que nous traiterons ces informations de façon plus approfondie lorsque nous traiterons le document des règles budgétaires des écoles 2017-2018.

Il présente la répartition selon les différentes sphères professionnelles, soit ergothérapie, orthopédagogie, psychologie, psychoéducation et orthophonie au primaire et au secondaire.

M. Thierry Lauzon explique que, pour une première fois depuis les dernières années, nous sommes parvenus à combler l’ensemble des postes disponibles en psychologie.

Lecture et explication des critères de répartition des orthopédagogues affectés dans les écoles primaire et secondaire. Il est précisé que l’un des critères de répartition est le nombre de classes au préscolaire et au 1er cycle. Ce critère est en lien direct avec une approche qui favorise l’intervention précoce. Il est mentionné que plusieurs recherches démontrent l’importance d’intervenir tôt auprès des élèves en difficulté.

Il est mentionné que dans certaines écoles, plusieurs références au service d’orthopédagogie proviennent majoritairement du troisième cycle du primaire. M.Thierry Lauzon explique que les critères sont utilisés afin de procéder à la répartition des orthopédagogues, mais qu’il revient à chaque milieu de décider de l’utilisation de son service d’orthopédagogie en fonction de leurs besoins.

*Une recommandation du comité serait de s’assurer que le nombre d’orthopédagogues attribué au premier cycle du primaire soit bien connu des directions d’école. De plus, il est fortement suggéré par le Comité que les directions s’assurent que cette clientèle soit privilégiée*.

On demande si le modèle RAI est implanté à la commission scolaire. M.Thierry Lauzon mentionne que plusieurs milieux ont reçu de la formation afin de favoriser ce modèle. De plus, il explique que le cadre de référence en orthopédagogie officialisé en 2010 a permis de mieux comprendre et de mieux utiliser le service d’orthopédagogie, et ce, en lien direct avec le modèle RAI.

Présentation du guide de fonctionnement du service centralisé d’orthophonie. M. Thierry Lauzon explique qu’en ce moment nous sommes en mesure de bien desservir la clientèle du préscolaire et du 1er cycle du primaire lorsqu’une référence est effectuée pour un élève.

Mme Marie-Josée Couture mentionne qu’elle a été informée qu’un élève du premier cycle primaire est actuellement toujours en attente de service. M. Thierry Lauzon propose d’échanger avec Mme Couture après la rencontre afin d’avoir l’ensemble des informations concernant cette situation et d’être en mesure d’effectuer les suivis qui s’imposeront. Les élèves de niveau préscolaire et du 1er cycle du primaire référés ont accès au service d’examen sommaire, de même qu’au soutien d’une technicienne en éducation spécialisée (attestée en simulation du langage).

Mme Marie-Josée Couture propose, appuyée par Mme Caroline Savoie.

*Adopté à l’unanimité.*

7.0 Présentation du processus de classement

 Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

8.0 Démarche concertée – protocole TDAH

Ce point est reporté à la prochaine rencontre

9.0 Bloc d’information

*9.1 Présidence*

*9.2 Comité de parents*

Discussion sur les différentes conférences à venir. Lundi le 20 mars prochain se tiendra, à l’école Des Rives à Terrebonne, une conférence qui informera les parents des élèves HDAA sur les différentes voies de qualifications « Découvrir les voies de qualifications pour les élèves HDAA »

# Les 9 et 10 février prochains se tiendra la conférence « Les Grandes Rencontres, c’est… » mis sur pieds par la Fondation Jasmin Roy.

*9.3 RCP LLL*

* 1. *Commissaire-parent*

10.0 Divers

Aucun sujet

11.0 Fin de la rencontre

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-Josée Couture, appuyée par Mme Monique Labossière, à 21 h 03, que la séance soit levée.

La présidente par intérim, La secrétaire,

Nicole Ducharme Annik Duranleau